



# Contact

Vol. XLV no 12

Le 3 avril 2018

## Est-ce la lumière au bout du tunnel ?



Par Francis Jacob, président

Il n'y a aucun doute que la dernière ronde de négo pour le renouvellement de notre convention collective, qui s'est terminée en décembre 2015, nous a laissé un goût amer. Par contre, cette déception fut l'élément déclencheur qui nous a amené à réfléchir sur l'avenir de notre profession. Même si nous sommes restés sur notre appétit, les résultats de cette négociation, aussi frustrants fussent-ils, nous ont permis de nous poser **la vraie** question : « Qu'est-ce qu'on fait maintenant ? »

Depuis, nous avons fait un immense travail pour faire connaître la réalité de nos écoles et centres. *Prof, ma fierté !* fut un beau levier qui a servi à valoriser la profession enseignante, tant auprès de **nos membres** que de **la population**. Également, les nombreuses sorties médiatiques des dernières semaines ont servi à dénoncer les lacunes de notre système, menant la population à être consciente de « nos réelles » conditions de travail, telles que la précarité, la violence dans nos écoles, la détresse psychologique, le manque criant de services et de ressources dans nos classes ainsi que la pénurie d'enseignantes et d'enseignants qui sévit partout à la grandeur du Québec.

Maintenant que nous avons réussi à porter sur la place publique les besoins criants en éducation, il faut maintenant parler de solutions, solutions qui devront passer inévitablement par un réinvestissement. Noter que, même si tout le monde s'accorde pour dire qu'il y a un besoin urgent d'agir, les partis politiques semblent, pour leur part, essayer par tous les moyens de vous faire porter, à **vous le personnel enseignant**, le chapeau des ratés de notre système scolaire. À les écouter, les enseignantes et enseignants manquent de formation, « **un Bac c'est bien, mais une maîtrise serait bien mieux** ».

Dans le même ordre d'idée, il y a tellement d'incompétents dans le milieu de l'éducation, qu'un « **ordre professionnel serait nécessaire** » pour pouvoir se débarrasser des pommes pourries.

Face à ce manque flagrant de reconnaissance, il est donc légitime de continuer à revendiquer et dénoncer haut et fort pour l'amélioration de nos conditions de travail, ce que nous avons d'ailleurs fait mardi dernier devant le Centre des congrès de Québec.

Aujourd'hui, il est vrai que le budget prévoit une hausse de l'enveloppe de l'éducation de 5 % en 2018-2019. Par contre, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'avec une hausse de 5 % du budget, on arrive à des niveaux tout juste suffisants pour couvrir les coûts du système. Compte tenu des coupures des dernières années, l'amélioration des conditions d'exercice ne se construira pas avec une hausse momentanée du financement de l'éducation. La pénurie ne se résorbera pas sans l'amélioration des conditions de travail du personnel enseignant, et ces conditions ne viendront pas sans argent frais. Il y a quand même de l'espoir : le gouvernement vient au moins de prendre conscience de l'importance de financer le stage 4 de nos futures enseignantes et futurs enseignants. Une première au Canada, un investissement de 15 M\$, un bon début.

Enfin, il sera nécessaire de rester vigilant pour obtenir les services auxquels vous aurez droit l'an prochain. Des services qui vous seront alloués par l'argent généré par les différentes mesures dédiées dans les écoles et centres. Nous sommes également à la veille de prendre connaissance de l'organisation scolaire pour l'année prochaine, organisation qui, espérons-le, ne ressemblera en rien à celle de cette année. À suivre.

## Affectation au préscolaire-primaire

Par Sébastien Jalbert-Perron, conseiller



Comme vous en avez probablement déjà entendu parler, la commission a annoncé son intention de nous présenter un projet qui, **si le personnel enseignant votait en faveur de sa mise en place**, viendrait modifier pour un certain nombre d'années l'affectation du personnel enseignant du préscolaire et du primaire (champ 3 uniquement) pour se rapprocher d'une affectation dite « par école ». Nous avons maintenant reçu la confirmation du moment de la présentation de ce projet par la commission. Voici donc les dates importantes à venir dans ce dossier.

- **Lundi 16 avril : la commission présente le projet aux représentants syndicaux;**
- **Mardi 17 avril : les représentants syndicaux présentent le projet aux membres du conseil exécutif du syndicat.** Suite à une décision du conseil des personnes déléguées du syndicat, les membres du conseil exécutif seront invités à prendre position sur le projet et formuler une recommandation d'acceptation ou de rejet du projet aux membres;
- **Vendredi 20 avril PM : la commission présente le projet au personnel enseignant du préscolaire et du primaire.** Pendant cette journée pédagogique, le personnel enseignant sera invité à participer à une rencontre d'information de la commission sur le projet. Le personnel enseignant sera alors invité à poser des questions sur le projet, au besoin;
- **Lundi 30 avril 16 h 15 : Assemblée générale du SEA sur le projet et vote.** Une semaine après la présentation du projet par la commission, les membres du SEA seront convoqués à une assemblée générale sur le sujet où le projet et ses impacts (positifs et négatifs) seront présentés aux membres par le syndicat. Les membres pourront poser des questions sur le sujet, puis une période d'échange et de débat suivra au cours de laquelle des propositions de l'assemblée pourront être présentées. Un vote sur le projet et sur les propositions de l'assemblée terminera l'assemblée;
- **Vendredi 4 mai : publication de la liste officielle des postes du préscolaire et du primaire.** Notez que cette étape normale du processus d'affectation demeure la même que le projet soit accepté ou refusé;
- **Entre le 15 et le 31 mai : affectation du personnel régulier du préscolaire et du primaire.** La date reste à déterminer, mais la commission s'est montrée ouverte à retarder la date de l'affectation si le projet était accepté et si le personnel enseignant en faisait la demande afin de donner plus de temps pour faire un choix de poste et d'école.



Rappelons que, puisque ce projet apporte une modification à notre entente locale, il ne peut être appliqué que si une majorité du personnel enseignant participant à l'assemblée générale du 30 avril l'accepte. Notez également que les participantes et participants à l'assemblée pourront évidemment choisir de le rejeter, mais aussi de le modifier ou de reporter le projet ou le vote à une autre année.

Nous insistons donc fortement sur votre présence à cette assemblée afin que vous puissiez participer aux échanges et au vote. Nous désirons également vous offrir un service de garde pour la durée de la réunion afin de faciliter votre participation. Ainsi, nous vous demandons de ne pas oublier de vous inscrire lorsque l'avis de convocation à cette assemblée sera envoyé.

**Dans ce dossier, ce sera vous, les membres du SEA, qui déciderez.**